

Sujet : [INTERNET] Contribution à l'enquête publique du projet éolien "les quatre chemins" sur les communes de Balledent et Chateauponsac

De : Céline Jacquinet <celine.jacquinet@gmail.com>

Date : 25/11/2021 20:16

Pour : pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr

Contribution à l'enquête publique

Du projet éolien « Les Quatre Chemins »  
Sur les communes de Balledent et Chateauponsac

A l'attention de M. le Président de la Commission d'Enquête

Céline Jacquinet  
40 rue des remparts  
87290 Chateauponsac

Monsieur,

Je m'oppose à ce projet et demande aux autorités compétentes de refuser l'autorisation de son implantation pour différentes raisons :

**La saturation du territoire par une multitude de projets éoliens dont celui-ci fait partie.**

Je m'oppose à ce que l'écrin qui entoure Chateauponsac, « Perle de la Gartempe » ... devienne notre prison.

**La trop grande proximité des habitations induisant des nuisances sonores et visuelles.**

Nous l'avons déjà subi avec le clignotement incessant du mât qui avait été implanté.

**La destruction des paysages et l'atteinte à la biodiversité, localement et mondialement par la destruction des milieux naturels, et la perturbation des couloirs migratoires, les pollutions des tous ces milieux.**

Que ce soit lors de l'installation de ces engins que par les extractions des matières premières et acheminement des matériaux nécessaires.

Un exemple d'espèce locale : les martinets noirs nichent sous les toitures de l'église, et des habitations à proximité, volent à différentes altitudes au-dessus de la vallée de la Gartempe, avant de repartir autour du 15 août... combien seraient-ils à repartir passer l'hiver dans l'autre hémisphère ?

**L'atteinte aux monuments historiques, et aux sites remarquables :** Eglise Saint Thyse fraîchement restaurée, la zone Natura 2000...

**La perte de valeur et l'impossibilité de vendre des biens immobiliers.**

J'ai acheté une maison, pour le cadre de vie qu'offrait Chateauponsac et la vallée de la Gartempe, dans le périmètre protégé de l'église Saint Thyse, de la zone Natura 2000... En connaissance de cause. Périmètre, qui je le croyais, protégerai aussi mon environnement.

Cet emplacement a impliqué des surcoûts pour la restauration, liés aux obligations de la DRAC : toiture particulière, huisseries particulières... et également impossibilité de créer des fenêtres de toit ou d'y installer des panneaux permettant la production d'eau chaude thermique.

Comment est-il possible que des installations industrielles ne soient pas soumises aux mêmes contraintes que les particuliers ? Et puissent venir détruire ce havre de paix, cette pépite que les randonneurs et touristes découvrent avec surprise et bonheur, que les habitants prennent plaisir à faire découvrir, vivre et animer.

**Dans le cas où vous donneriez une suite favorable à ce projet, et mettriez en premier les profits privés au détriment de l'environnement et de la vie des habitants :**

A titre personnel.

Quand serai-je indemnisé du préjudice subi ? c'est-à-dire l'achat d'une habitation pour laquelle vous feriez disparaître le cadre de vie choisi, notamment la vue sur la vallée, et la forêt, le calme, les magnifiques couchés de soleil, et les travaux.

Et plus globalement :

Comment prendrez-vous en compte en les préjudices subit par les habitants ?

A quelle hauteur indemniserez-vous chaque habitant impacté dans son quotidien, dans sa vie présente et future ?

Quand indemniserez-vous les propriétaires de bien qui verraient la valeur de leur bien diminuée, voire rendu invendable ?

Quelles solutions de relogement à cadre de vie équivalent aurez-vous à leur proposer ?

Avec de tels projets, l'attractivité en devenir de notre territoire seraient anéantie, pour le profit de quelques-uns, les habitants devraient se ranger à leur modeste sort.

De plus

La plupart des photomontages prennent en compte les arbres pour amoindrir l'impact visuel qu'auraient des éoliennes...

A quel moment le promoteur prends-il en compte :

- les projets de coupes ?

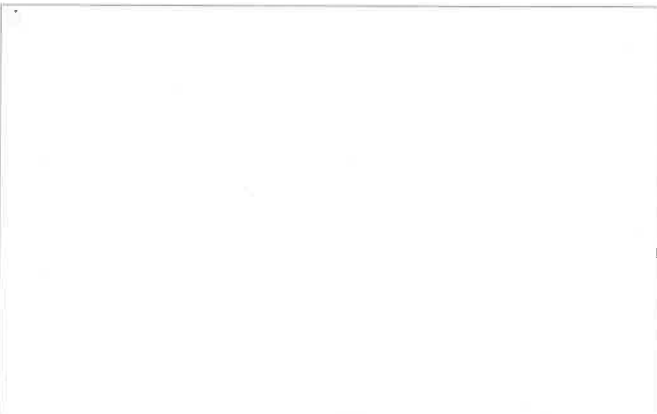
- la disparition de certaines essences liées au changement de climat ?

- les éventuels coups de foudre, de vent, qui viendraient à les faire disparaître ?

**Valeco illustre son dossier a chaque repise par une photo trompeuse de Chateauponsac et ses environs :**

Qui regarde un paysage avec un arbre et une maison à moitié devant lui alors qu'il est possible de se décaler de quelques mètres pour le voir en entier ?

Il suffit de se décaler, descendre, monter de 2 à 10 mètres, pour voir le vrai paysage de la vallée de la Gartempe. Valeco fourni une photo avec au premier plan une maison grise, un voile atmosphérique. Aucun habitant, aucun randonneur, aucun touriste, aucune personne de passage ne s'installe à cet emplacement pour admirer la vue.



Il est indiqué dans le dossier que la photo a été prise en hiver, pour les photomontages réalisés depuis l'église Saint Thyse à Chateauponsac, l'étude paysagère n'est basée que sur ce seul point de prise de vue et lors d'une seule journée en saison hivernale.

Qui a constaté les réels points d'intérêts alentours, ceux qui arrêtent les habitants, les touristes, randonneurs ?

Je vous propose ces autres vues de la vallée de la Gartempe, prises à quelques mètres du point de vue choisi dans l'étude paysagère, et illustrant le dossier :

En novembre 2021, en mai 2021 (par temps de pluie), en mars 2021 au soleil couchant (les images sont jointes, et insérées dans le document en pdf)

J'espère qu'il vous apparaît bien évident que La vallée de la Gartempe n'a pas besoin « d'un nouveau point d'appel visuel » comme indiqué dans le document 06.3.2 concernant la photo prise depuis la place de l'église.

Avant de prendre quelque décision irrémédiable, je vous invite à venir constater sur le terrain que la vallée de Gartempe, ses espaces boisés et méandres suffisent à la beauté du paysage.

— couv 1 pièces administrative.JPG

## 1. PIÈCES ADMINISTRATIVES ET RÉGLEMENTAIRES

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE  
PROJET ÉOLIEN DES QUATRE CHEMINS, COMMUNE DE BALLEDENT (87)

JUILLET 2020



es Quatre Chemins  
valeco

— Céline Jacquinet 2021-4025.jpg



- Celine Jacquet2021-4171-2.jpg



- sans titre-6865.jpg



—Pièces jointes :

couv 1 pièces administrative.JPG	88,6 Ko
Céline Jacquinet 2021-4025.jpg	306 Ko
Celine Jacquinet2021-4171-2.jpg	439 Ko
sans titre-6865.jpg	496 Ko
Contribution à l'enquete publique projet éolien Les quatres chemins Balledent Chateauponsac.pdf	30 octets